

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030  
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.

Internet : [www.cdg79.fr](http://www.cdg79.fr) / e.mail : [cdg79@cdg79.fr](mailto:cdg79@cdg79.fr)

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2026**

**DELIBERATION N° 8 : Congrès des collectivités 2026 : partenariat avec l'Association des  
maires des Deux Sèvres**

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de mars, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Alain LECOINTE, Président.

**Date de convocation** 25 février 2026

**Etaient présents** : 12 membres titulaires et suppléants

M. Alain LECOINTE, Mme Sylvie COUSIN, M. Hervé LE BRETON, M. Johnny BROSSEAU, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Corine MICOU, M. Jean-Michel RENAULT, Mme Armelle CASSIN, M. Michel RICORDEL.

**Etaient excusés** : M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Claudine GRELLIER, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Jean-François MOREAU, M. Olivier POIRAUD, M. Jérôme BARON, Mme Maryline GELÉE, Mme Sarah KLINGLER, M. Gérard LABORDERIE, M. Fabrice MICHELET, Mme Laurence VIOLLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP – excusé

M. le Président rappelle au Conseil d'administration que depuis 2019, le CDG79 est l'un des partenaires majeurs de l'Association départementale des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) pour l'organisation de son congrès annuel.

Cette année, le 8<sup>ème</sup> Congrès des Collectivités des Deux-Sèvres aura lieu le mercredi 17 juin 2026 sur le site de Bocapôle à Bressuire. Ce sera le premier congrès de la mandature 2026-2033.

M. le Président propose que le CDG79 soit à nouveau partenaire de l'évènement, lui permettant de disposer d'une visibilité accrue dès le début de la mandature et d'organiser, l'après-midi, un atelier thématique dédié à la fonction RH (environ 45 minutes). En contrepartie, le CDG79 s'engage à verser à l'ADM79 la somme de 1 250 € et à prendre à sa charge le coût de l'accueil café dudit congrès.

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers, pour excès de pouvoir, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.*

Parallèlement, dans le cadre du plan d'actions dédié au métier de secrétaire général de mairie, les secrétaires généraux de mairie et les directeurs généraux de services seront officiellement conviés au congrès. Le CDG79 sera alors chargé d'animer, en lien avec le SNDGCT, un atelier technique le matin.

M. le Président propose au Conseil d'administration :

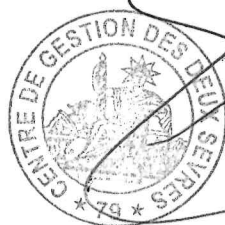
- De valider le partenariat avec l'ADM79 pour l'organisation de son congrès annuel selon les conditions et modalités définies ci-dessus.
- De l'autoriser, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité des suffrages exprimés, le partenariat avec l'association des maires des Deux-Sèvres pour le congrès du 17 juin 2026 à Bressuire,
- ACCEPTE le versement à l'ADM79 de la somme de 1 250 € et la prise à sa charge du coût de l'accueil café dudit congrès,
- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Le Président,



Alain LECOINTE

2

Délibération télétransmise en Préfecture le : 03 AVR. 2026  
Accusé réception le : 03 AVR. 2026

### EXÉCUTOIRE

03 AVR. 2026

Publiée le :

Certifiée conforme à l'original 03 AVR. 2026  
Saint-Maixent-l'École, le :

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE